

La retraite anticipée c'est fini !

Vous avez moins de 55 ans ? Alors vous pouvez dire au revoir à une retraite anticipée dès 60 ans.

En effet, les mesures d'assainissement prises par le conseil d'administration de la caisse de pension CPCL prévoient une **réduction de 24 % de votre rente de prévoyance dès 2024 en cas de départ anticipé à 60 ans** ! Consultez nos exemples au verso.

Ce rouleau compresseur sur les pensions n'est que le début d'une série qu'il faut enrayer ! Si nous nous laissons faire, c'est l'âge à taux plein qui augmentera comme cela a été tenté au canton.

C'est pourquoi, nous, **salarié.e.s de la Ville de Lausanne et des Transports publics de la région lausannoise (tl)**, refusons cette politique du fait accompli. Nous demandons :

- **Le remplacement des mesures transitoires par une solution pérenne et équitable**
- **Une reconnaissance de la pénibilité**
- **Une négociation immédiate et commune avec nos employeurs afin de pallier aux mesures d'assainissement**

Nom	Prénom	Employeur	Signature

Pour obtenir cette pétition ou la signer directement en ligne aller sur le site

<https://vaud.ssp-vpod.ch/secteurs/communes/ville-de-lausanne/>

Pour les professions à forte pénibilité, **la retraite anticipée n'est pas un choix de confort mais bien une nécessité !**

Les pressions que subissent au quotidien les collègues, et les conditions de travail qui se péjorent sans cesse, requièrent aussi une reconnaissance de la pénibilité dans des secteurs de plus en plus nombreux.

Or **ce nouveau plan supprime de fait la retraite anticipée** car avec 24% de moins de rente à 60 ans, même les cadres ne pourront plus se payer un tel luxe ! Pour exemple, un jardinier pouvant tabler sur 50'000.-/an de pension à l'âge maximum :

<i>Retraite à</i>	<i>Avant</i>	<i>Après</i>	<i>Différence</i>
<i>65 ans</i>	50'000.- / an	50'000.- / an	0 CHF / an
<i>64 ans</i>	49'250.- / an	47'600.- / an	- 1'650.- /an (137.50.- /mois)
<i>63 ans</i>	48'500.- / an	45'200.- / an	- 3'300.- /an (277.- /mois)
<i>62 ans</i>	47'750.- / an	42'800.- / an	- 4'950.- /an (412.50.- /mois)
<i>61 ans</i>	47'000.- / an	40'400.- / an	- 6'600.- /an (550.- /mois)
<i>60 ans</i>	46'250.- / an	38'000.- / an	- 8'250.- /an (687.- /mois)

Non seulement ce collègue jardinier ne pourra plus financièrement prendre de retraite anticipée, mais l'argent qu'il a versé en plus pour pouvoir le faire jusqu'à présent partira dans l'assainissement de la caisse ! Cela n'est pas acceptable !

Pour vous faire entendre, signez et faites signer cette pétition d'ici le 25 novembre !

Elle sera remise à la Municipalité de Lausanne le 27 novembre 2018 à 17h à l'Hôtel de Ville, tous les collègues disponibles pour nous accompagner sont les bienvenus.

Les pétitionnaires : le SEV, le SSP, l'UEACL et l'UPSI

Retournez là auprès des associations ci-dessus ou au secrétariat du ssp vaud, Av. Ruchonnet 45, CP 1324, 1001 Lausanne, vaud@ssp-vpod.ch